

Le SNJ ne lâchera rien sur l'emploi

Comité Social
et Economique
du 28 janvier
2022

SOMMAIRE

**POINT SITUATION COVID ET
TELETRAVAIL**

**RECLAMATIONS INDIVIDUELLES
ET COLLECTIVES**

**POINT MENSUEL SUR LA
PRODUCTION**

PRIME DE CANTINE FERMEE

POINT RENTREE

CARTE DE PRESSE

POINT RH

**MUTUELLE «
SURCOMPLEMENTAIRE »**

● POINT SITUATION COVID ET TELETRAVAIL

De nombreux cas positifs et cas contact sont répertoriés chaque semaine sans que cela ait un impact trop fort sur notre activité mais la situation est fragile. Les règles en cas de garde d'enfants sont un peu floues. La direction était en attente d'instructions nationales.

L'organisation du télétravail suscite quelques interrogations de la part des élus. Là encore les règles sont un peu floues entre l'ancien accord d'entreprise, le nouveau et les exceptions dues au covid. L'organisation du montage est parfois compliquée et crée des tensions lorsqu'il faut prioriser les montages pour le JT. Une évolution du matériel et des logiciels nécessaires au montage à distance est à l'étude.

Nous demandons qu'un suivi régulier des demandes, refus et acceptations soient présentées en CSE.

● POINT MENSUEL SUR LA PRODUCTION

L'enregistrement de Collège 1ère est suspendu jusque fin mars (raisons sanitaires).

La question de la maîtrise de la qualité de An Vavang est posée par certains salariés qui regrettent que Réunion La 1ère ne conserve pas la maîtrise du produit de bout en bout.

Un nouveau Radio Peï est programmé pour le 26 février avec un nouveau produit « dérivé » : un 26' pour la télé. Nous nous interrogeons sur la qualité technique prévue et soulignons qu'un tournage pour diffusion web et un tournage pour la télé n'impliquent pas les mêmes moyens techniques ni les mêmes métiers.

(suite du point RH...)

sur une augmentation de la productivité, synonyme de baisse de qualité autant en production qu'en journalisme, pour compenser une diminution de nos effectifs, surtout dans un contexte où la production pour internet vient se rajouter à celles de la radio et de la télévision.

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Pour les travailleurs de week-end : Noël... En mars ?

PRIME DE CANTINE FERMEE

Selon l'article 2.2.3.1. de l'accord collectif, « les salariés dont les horaires de travail ne permettent pas de bénéficier d'un service de restauration sur place ou à proximité, perçoivent une prime dite de restauration d'un montant de 11 euros* ». »

La grande majorité des salariés qui travaillent le week-end et jours fériés sont concernés par cette prime dite «de cantine fermée ».

1°) A quelle ligne du bulletin de salaire -et sous quelle forme- cette prime est-elle indiquée ?

2°) Les salariés doivent-ils faire une demande à chaque fois ?

- Si oui, auprès de qui ? En sont-ils suffisamment informés ?

- Si non, est-ce automatique ? Dans ce cas, qui est chargé de la saisie des informations et combien de temps après la vacation la prime est-elle versée ?

3°) Quand seront versées les primes de l'année 2021 passées «à travers les mailles du filet» ?

Réponse : Une note est en cours pour que cette prime soit versée automatiquement et une régularisation devrait intervenir pour 2021

Le SNJ est fier d'avoir levé ce gros lièvre. Les salariés mobilisés les week-ends devraient donc bénéficier d'un rappel. Et pour certains, ce sera un rappel conséquent.

Le juste paiement d'une mesure d'équité.

CARTE DE PRESSE

Combien de journalistes, titulaires ou non, travaillent-ils sans carte de presse à Réunion La 1ère ? Pour rappel, au titre de l'article 6 de la Convention Collective des Journalistes, «aucune entreprise visée par la (dite) Convention ne pourra employer pendant plus de trois mois des journalistes professionnels et assimilés qui ne seraient pas titulaires de la carte professionnelle de l'année en cours ou pour lesquels cette carte n'aurait pas été demandée»...

Réponse : 4 pigistes sans carte en 2021, 4 en 2022.

Chez les titulaires 32 demandes de renouvellement étaient formulées à la date du CSE...sur 60 journalistes !

Le SNJ rappelle à tous les journalistes, que la carte n'est pas une option. Des droits y sont fortement liés (en lien notamment avec l'ancienneté). Le défaut de carte de presse peut vous être reproché. Cela peut même aller jusqu'à la mise en cause de votre emploi.

MUTUELLE « SURCOMPLEMENTAIRE »

Une autre question portait sur la mutuelle, la surcomplémentaire mais les délais sont désormais dépassés pour une adhésion en 2022, nous aurons l'occasion d'y revenir pour 2023 ...